



*Conseil Municipal du 04 février 2015*

***débat  
d'orientation budgétaire***

## **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015**

		PAGES
<b>LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AU VU DES RÉSULTATS 2014</b>		<b>3</b>
1.	Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2014	6
2.	Les soldes de gestion 2014	20
3.	L'effort d'équipement 2014 et son financement	22
 <b>CONTEXTES NATIONAL ET LOCAL D'ÉLABORATION DU BUDGET 2015</b>		 <b>27</b>
1.	Une conjoncture économique nationale dégradée	27
2.	L'objectif de réduction des dépenses de l'Etat et les conséquences pour le monde local	29
3.	La Loi de Finances 2015 et ses conséquences directes	31
4.	Le contexte intercommunal	37
 <b>ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE L'EXERCICE 2015</b>		 <b>42</b>
1.	Un effort de solidarité : maintenir la stabilité des taux d'imposition	44
2.	Préserver le personnel communal	45
3.	Maintenir une qualité de service et adapter l'offre au nouveaux contexte	46
4.	Adapter la politique d'investissement	48
 <b>LES ÉQUILIBRES PRÉVISIONNELS POUR L'EXERCICE 2015</b>		 <b>50</b>
1.	Les dépenses et recettes de fonctionnement	51
2.	Les dépenses et recettes d'investissement	57

## **LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AU VU DES RÉSULTATS 2014**

Plusieurs constats peuvent être faits sur l'exercice 2014 :

- Une épargne en baisse mais toujours positive contribuant à l'effort d'équipement.

L'épargne de gestion (différence entre les recettes et les dépenses de gestion) baisse de 33 % entre 2013 et 2014. Elle se maintient toutefois à un niveau correct malgré un contexte extérieur particulièrement dégradé qui a entraîné une forte hausse des dépenses de gestion.

Grâce à ces efforts significatifs, le recours à l'emprunt a été limité et l'annuité de dette de la Commune reste stable à 3 092 K€ en 2014 pour 3 081 K€ en 2013.

Le recours à l'emprunt se sera limité en 2014 à un prêt avec amortissement différé destiné à financer l'acquisition de la parcelle du 16 rue Coche au Conseil Général pour un montant de 3 750 K€ et à un emprunt d'équilibre de 2 M€ pour la politique d'investissement 2014.

- Un effort d'équipement rééquilibré en fonction du nouveau contexte budgétaire.

Les dépenses d'équipements (travaux neufs, gros travaux d'entretien, acquisition de mobiliers, matériels et terrains) passent à 8 732 K€, soit 67 % des crédits ouverts par rapport à 2013. Cette hausse est due essentiellement à l'acquisition de la propriété du 16 rue Coche (3 700 K€) nécessaire à l'aboutissement de la procédure sur les terrains Briand qui, à terme, devrait entraîner une recette de 16 M€ pour la Commune.

En déduisant les acquisitions foncières, l'effort d'équipement de 2014 est stable par rapport à l'année précédente avec un niveau de 5 000 K€ identique à celui constaté l'année dernière.

Vanves conserve donc sa capacité d'investissement, nécessaire au renouvellement de ses équipements et de son patrimoine dans un contexte où cet effort d'équipement est de plus en plus difficile à tenir.

- Des marges d'action de moins en moins larges :

Du fait de la sensible dégradation du contexte national et de ses effets directs sur les finances locales, VANVES voit ses marges se dégrader sur l'épargne qui est en baisse entre les exercices 2013 et 2014.

La hausse des dépenses, consécutives aux nouvelles charges imposées par l'Etat (péréquation, réformes du statut des personnels, rythmes scolaires...) et la baisse des dotations sont directement responsables de cette dégradation qui va forcément limiter à l'avenir les marges d'action pour investir.

Toutefois, la Commune continue à disposer d'atouts solides :

- Des actifs importants dont elle devrait profiter dans le cadre de l'opération Briand,
- Un endettement dans la moyenne des Communes de même catégorie,
- Une épargne disponible en baisse mais encore positive.

La situation financière de la Commune sera présentée en 3 étapes :

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement 2014
2. Les soldes de gestion 2014
3. Les investissements 2014 et leur financement.

## **1. Les dépenses et recettes de fonctionnement 2014**

Seront présentées successivement :

- 1.1. Les dépenses de fonctionnement 2014
- 1.2. Les recettes de fonctionnement 2014
- 1.3. Une analyse comparée de la section de fonctionnement.

### **1.1. Les dépenses de fonctionnement.**

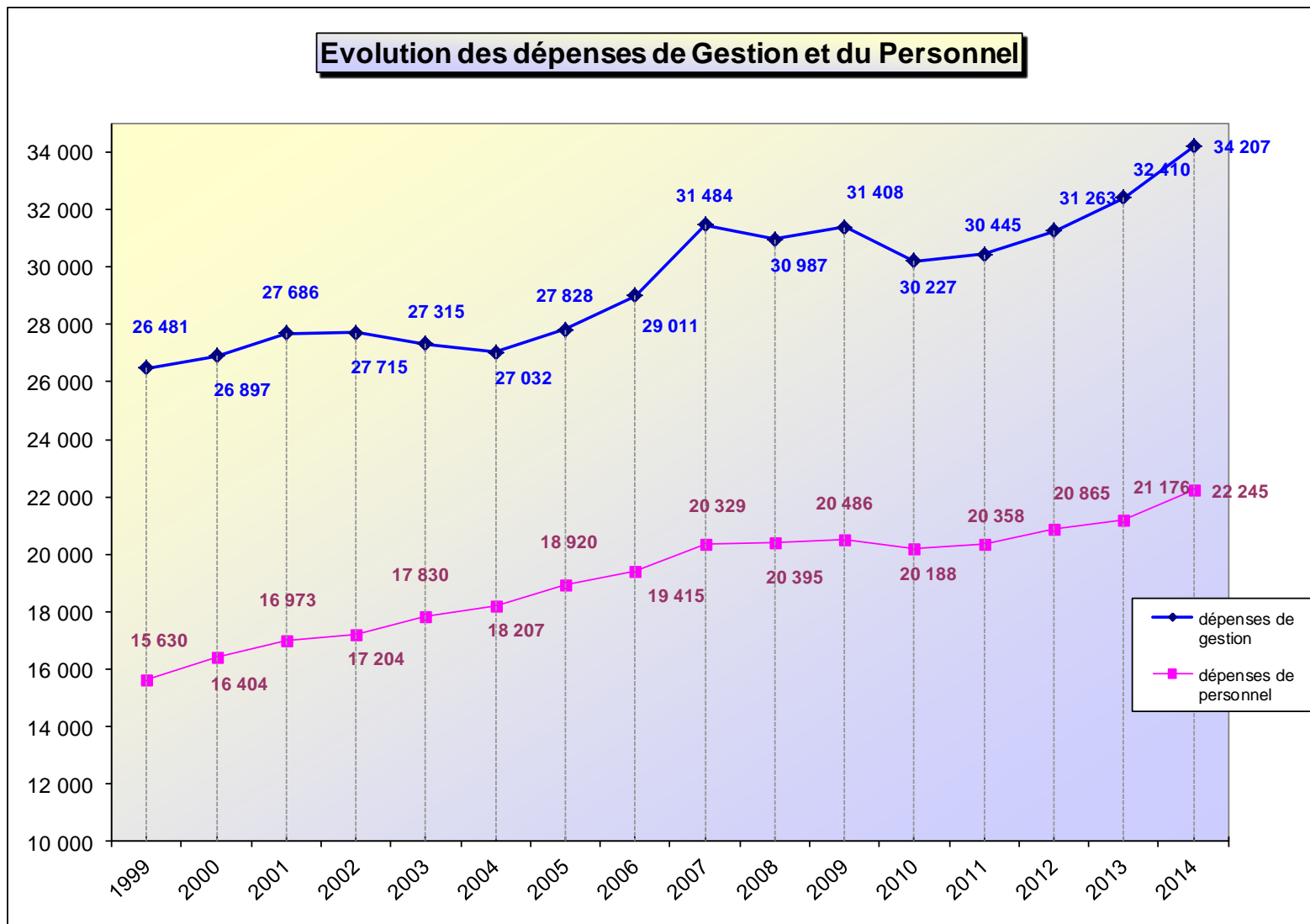
3 points à signaler :

- Les frais de personnel sont en hausse de plus de 5 % par rapport à 2013, soit l'évolution la plus importante depuis 2007, essentiellement due à la réforme des rythmes scolaires dont le coût en frais de personnel est évalué à 400 K€, à la réforme statutaire des catégories C (200 K€) et à l'évolution normale dans le cadre du GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Cette hausse de 5 % représente un montant de 1 069 K€. La part des dépenses de personnel reste à un niveau élevé et représente encore les deux tiers des dépenses réelles de fonctionnement.

- Grâce à la maîtrise de l'endettement, le poste des intérêts de la dette est stable, soit 795 K€ pour 790 K€ en 2013.
- Les charges de gestion courante hors personnel connaissent une hausse importante de 6,5 % (+ 725 K€) marquée notamment par la montée en puissance des charges de péréquation réclamées à la Commune.

Ces facteurs extérieurs qui pèsent de plus en plus lourdement sont directement à l'origine de l'érosion des soldes de gestion (épargne brute, épargne disponible).





- Des dépenses de gestion alourdies par des facteurs extérieurs de plus en plus lourds.

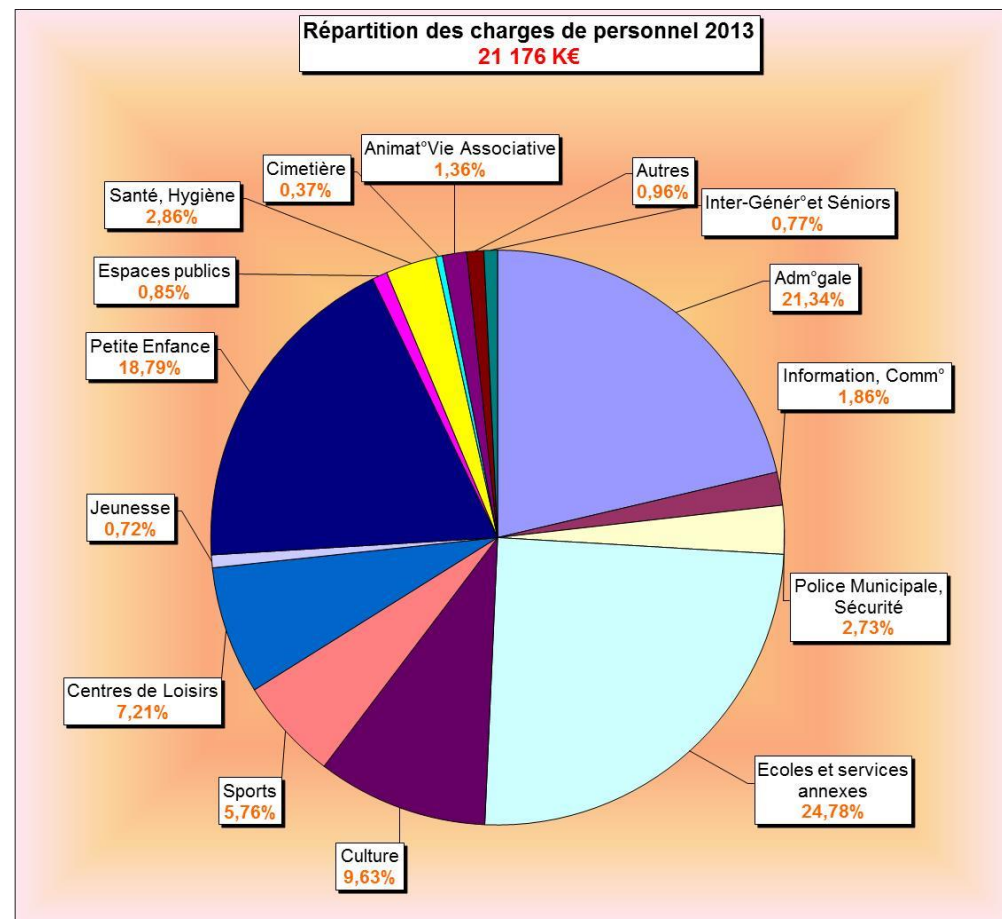
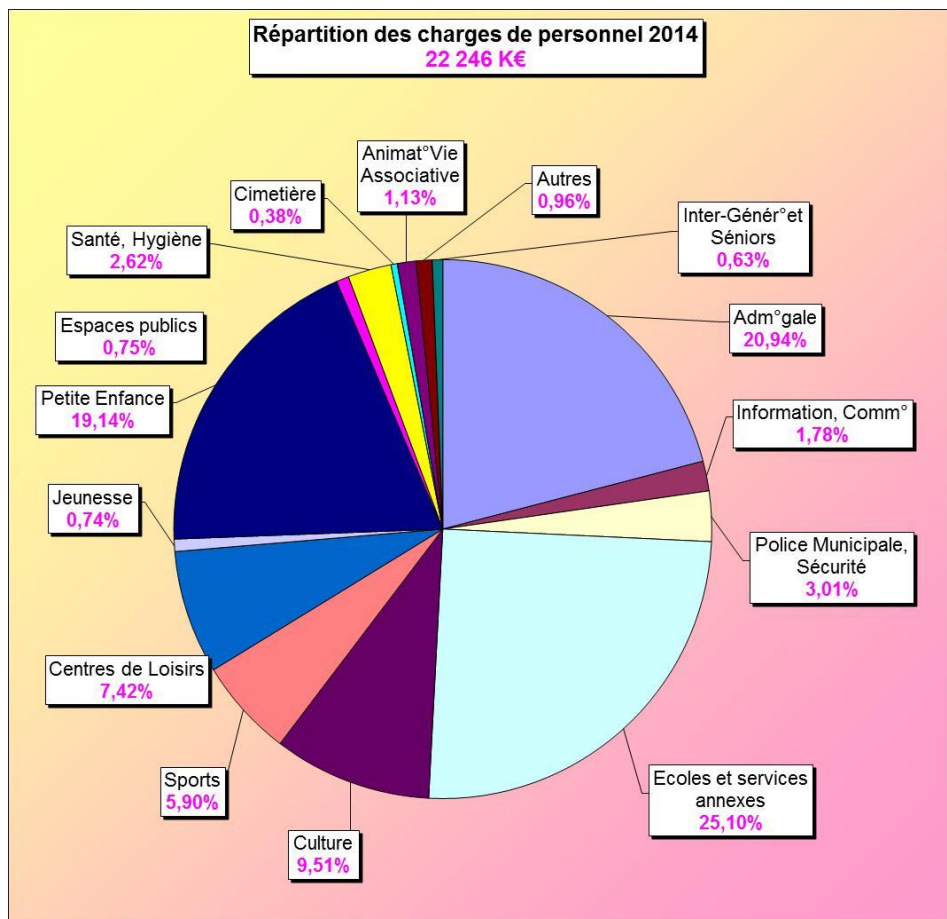
Les dépenses de gestion comprennent toutes les dépenses réelles de fonctionnement moins la part des intérêts de la dette, soit les frais de personnel, les dépenses courantes de fluide, d'entretien du patrimoine, de fournitures courantes, de subventions aux associations, de participation à des organismes extérieurs...

- Les dépenses totales de gestion étaient de 34 207 K€ en 2014 pour 32 423 K€ en 2013, soit une hausse de 5,5 %.

Cette hausse est due en grande partie à l'évolution du chapitre 014 qui représente les participations de la Commune aux Fonds Nationaux et Régionaux de péréquation pour un montant de 807 K€ et aux charges liées à la réforme des rythmes scolaires + les modifications statutaires des agents de catégorie B et C (+ 600 K€).

Les dépenses de gestion devront faire l'objet d'arbitrages encore plus difficiles en 2015 compte tenu de l'aggravation des mesures imposées par l'Etat.

- La répartition des charges de personnel en rapport avec les principales missions de la Commune est la suivante :



➤ Les charges de gestion hors personnel ont été concernées par des mouvements de hausse et de baisse sur plusieurs points :

- 
- \* 1 069 .K€. : mise en place des nouveaux rythmes scolaires, refonte des catégories C, régularisation sur retraite additionnelle des enseignants...  
d'un trop payé au FNC-supplément familial (intégralement remboursé en recettes de fonctionnement)
  - \* 409 .K€. : péréquation : +430.K€. - charges générales et impôts : +16.K€. - contingent et assimilés : -37.K€. (une partie du contingent incendie est mandatée en Investissement)
  - \* 148 .K€. : travaux d'entretien imprévus (épaufrures de la piscine, remplacement éclairage salle de gym Magne, remplacement porte salle omnisport sous piscine, remplacement de disjoncteur, reprise d'affaissement sur terrain synthétique, remplacement extracteur local ozoneur...), recours à des prestations extérieures pour pallier les remplacements de MNS
  - \* 106 .K€. : ajustement des consommations, augmentation du nombre de repas (nouveaux rythmes scolaires)
  - \* 98 .K€. : Théâtre/Cinéma : +91.K€. - Bibliothèque : +7.K€. (en relation avec la subvention versée par le Conseil Général dans le cadre du Contrat Départemental)
  - \* 83 .K€. : régularisation de charges et nouvelle clé de répartition des charges de l'ASL
  - \* 39 .K€. : formation/séminaires : +11.K€. - indemnisations/côtisations retraite élus : +23.K€. - autres frais (côtisations, honoraires...) : +5.K€.
  - \* 37 .K€. : plus d'ateliers payés en prestations (avec une baisse corrélative des vacances sur le budget des RH) ; les recettes sont également en augmentation
  - \* 34 .K€. : frais de surveillance/gardiennage des installations lors des manifestations sur la Ville et, dispositif de régulation du stationnement lié aux salons de la Porte de Versailles  
(une augmentation des remboursements de VIPARIS est répercutée en recettes)

- \* 18 .K€. : mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de septembre
- \* 17 .K€. : diverses subventions exceptionnelles versées
- \* 17 .K€. : Affaires Juridiques : +19.K€. - Achats : +9.K€. - Communication : 8.K€. - Documentation : +1.K€. - Entretien : -0,5.K€. - Secrétariat Général : -2.K€. - Informatique/Téléphonie : -17,5.K€.
- \* 3 .K€. : élections municipales et européennes (pas d'élections en 2013)
- \* -15 .K€. : principalement sur les fournitures (en lien avec le nouveau marché des couches)
- \* -26 .K€. : report du projet musical avec Rosh Ha Ayin, recalibrage de certaines manifestations
- \* -38 .K€. : CCAS : -33.K€. : adaptation de la subvention au résultat - Prévention santé : -5.K€. : consommation des crédits alloués
- \* -83 .K€. : honoraires avocats, diagnostics : -54.K€. - études : -31.K€. - fournitures : -2.K€. L'engagement de la révision du règlement de la publicité a été retardé et le calendrier prévisionnel de l'opération sur les terrains Briand/Coche/Diderot a été modifié
- \* -132 .K€. : frais sur bâtiments : -100.K€. (dont -19.K€./eau électricité) - espaces publics : -29.K€. - divers : -3.K€,

## **1.2. Les recettes de fonctionnement.**

L'ensemble des recettes réelles de fonctionnement augmente de 2,26 % entre 2013 et 2014, soit un montant de 855 K€ (1 075 K€ entre 2012 et 2013).

Cette faible augmentation des recettes a été due essentiellement à la stagnation du produit des impôts directs (+ 195 K€ au total) avec des bases qui évoluent peu, le produit supplémentaire était de 500 K€ en 2013. L'évolution constatée en 2014 représente à peine 1 %, soit un niveau bas comparé aux exercices précédents.

Les recettes d'activités des services augmentent de 50 K€.

En revanche plusieurs baisses sont relevées : les produits de voirie, les droits de mutation et surtout la dotation globale de fonctionnement qui constitue la principale dotation versée par l'Etat et qui baisse de 380 K€ par rapport à 2013, soit une baisse historique jamais constatée.

Cette dotation qui représentait en 2008 16% du total des recettes réelles de fonctionnement de la Commune voit aujourd'hui sa part réduite à 13 %.

- Les principales évolutions concernant les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- \* -379 .K€. : DGF
- \* -150 .K€. : loyers et redevances (versement en 2013 d'un loyer unique pour le bail du 26 avenue de Verdun)
- \* -6 .K€. : taxe sur la publicité
- \* -5 .K€. : GPSO (AC +DSC)
- \* 8 .K€. : droits de mutation
- \* 9 .K€. : compensations fiscales
- \* 11 .K€. : autres subventions
- \* 50 .K€. : produits des usagers
- \* 100 .K€. : remboursements sur rémunération du personnel (fluctuant, avec en 2014 un remboursement de 111.K€. du FNC pour un trop payé)
- \* 104 .K€. : autres produits des services (cantines : +57.K€. - remboursements de GPSO : +11.K€. - remboursements salons VIPARIS : +27.K€. - assurances du personnel : +9.K€.)
- \* 194 .K€. : impôts directs

### **1.3. Analyse comparée de la section de fonctionnement (chiffres 2013).**

Cette analyse présentera en euros/habitant la structure budgétaire de VANVES comparée aux moyennes des Communes de 20 000 à 50 000 habitants en France métropolitaine ainsi qu'aux villes de même catégorie en Ile-de-France et enfin à celles de GPSO.

Par ailleurs, seront présentés les principaux indicateurs comparés de la fiscalité communale.

- Une structure budgétaire proche de la moyenne nationale des villes de 20 000 à 50 000 habitants.

Charges et produits de fonctionnement en euros/habitant			
	VANVES	Moyenne France	Ecart moy en %
<b>Produits fonct. tot</b>	<b>1 363</b>	<b>1 408</b>	<b>-3,1%</b>
Impôts locaux	662	555	19,4%
Autres impositions	65	107	-39,1%
DGF	173	268	-35,3%
Autres produits	463	478	-3,2%
<b>Charges fonct. tot</b>	<b>1 237</b>	<b>1 287</b>	<b>-3,9%</b>
Charges courantes	1 149	1 122	2,5%
Charges personnel	766	703	9,0%
Achats et chg ext.	300	287	4,3%
Contingents	22	26	-15,4%
Subventions versées	62	106	-41,4%
Intérêts	25	37	-31,0%
Autres charges	62	128	-51,5%
Résultat comptable	126	121	4,7%

Charges et produits de fonctionnement en euros/habitant			
	VANVES	Moyenne REGIONALE	Ecart moy en %
<b>Produits fonct. tot</b>	<b>1 363</b>	<b>1 462</b>	<b>-6,7%</b>
Impôts locaux	662	578	14,6%
Autres impositions	65	88	-25,8%
DGF	173	262	-34,1%
Autres produits	463	533	-13,2%
<b>Charges fonct. tot</b>	<b>1 237</b>	<b>1 351</b>	<b>-8,4%</b>
Charges courantes	1 149	1 174	-2,1%
Charges personnel	766	762	0,4%
Achats et chg ext.	300	320	-6,4%
Contingents	22	20	9,1%
Subventions versées	62	71	-13,2%
Intérêts	25	36	-30,0%
Autres charges	62	141	-55,8%
Résultat comptable	126	111	14,2%

Charges et produits de fonctionnement en euros/habitant			
	VANVES	Moyenne GPSO	Ecart moy en %
<b>Produits fonct. tot</b>	<b>1 363</b>	<b>1 505</b>	<b>-9,4%</b>
Impôts locaux	662	563	17,7%
Autres impositions	65	60	8,1%
DGF	173	174	-0,7%
Autres produits	463	707	-34,5%
<b>Charges fonct. tot</b>	<b>1 237</b>	<b>1 389</b>	<b>-11,0%</b>
Charges courantes	1 149	1 185	-3,0%
Charges personnel	766	699	9,6%
Achats et chg ext.	300	325	-7,7%
Contingents	22	26	-16,0%
Subventions versées	62	136	-54,3%
Intérêts	25	21	20,9%
Autres charges	62	183	-66,0%
Résultat comptable	126	115	9,6%



- Au regard des charges de fonctionnement totales, la structure du budget de VANVES est proche des moyennes nationales pour les Communes de même catégorie membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre.
- En revanche, les écarts sont beaucoup plus élevés en comparaison des Communes de même catégorie en Ile-de-France.

Les produits de fonctionnement sont inférieurs de 6,7 % à la moyenne des Communes de la Région sachant que les charges de fonctionnement à VANVES sont aussi inférieures de 8,7 %.

L'écart est encore plus important en comparaison avec les villes de GPSO : VANVES a un retard de 9,4 % sur le produit moyen avec des charges totales par habitant inférieures de 11 % à la moyenne des villes de GPSO.

➤ La fiscalité vanvéenne.

Seront présentés les principaux indicateurs de cette fiscalité tels que celui des bases nettes par habitant qui permet de mesurer la richesse de la Commune comparée à celle des villes de même catégorie au niveau national, régional et intercommunal.

**Fiscalité communale (bases et taux, écart à la moyenne) 2013**

	<b>VANVES</b>	<b>Moyenne France</b>	<b>Ecart moy en %</b>
Bases nettes de TH (euros/hab.)	2 086	1 405	48,5%
Bases nettes de FB (euros/hab.)	1 727	1 316	31,3%
Bases nettes de FNB (euros/hab.)	1	5	-71,4%
Bases nettes de TP	0	0	s.o.
Bases nettes de CFE	0	0	s.o.
Taux de TH	15,61%	17,37%	-10,1%
Taux de FB	19,20%	23,57%	-18,5%
Taux de FNB	14,15%	59,44%	-76,2%
Taux 3 Taxes	17,24%	20,44%	-15,7%
Taux de TP	s.o.	s.o.	s.o.
Taux de CFE	s.o.	s.o.	s.o.

	<b>VANVES</b>	<b>Moyenne REGIONALE</b>	<b>Ecart moy en %</b>
Bases nettes de TH (euros/hab.)	2 086	1 658	25,8%
Bases nettes de FB (euros/hab.)	1 727	1 521	13,6%
Bases nettes de FNB (euros/hab.)	1	4	-58,9%
Bases nettes de TP	0	0	s.o.
Bases nettes de CFE	0	0	s.o.
Taux de TH	15,61%	16,28%	-4,1%
Taux de FB	19,20%	20,58%	-6,7%
Taux de FNB	14,15%	66,94%	-78,9%
Taux 3 Taxes	17,24%	18,39%	-6,3%
Taux de TP	s.o.	s.o.	s.o.
Taux de CFE	s.o.	s.o.	s.o.

	VANVES	Moyenne GPSO	Ecart moy en %
Bases nettes de TH (euros/hab.)	2 086	2 284	-8,7%
Bases nettes de FB (euros/hab.)	1 727	2 655	-34,9%
Bases nettes de FNB (euros/hab.)	1	8	-81,5%
Bases nettes de TP	0	0	s.o.
Bases nettes de CFE	0	0	s.o.
Taux de TH	15,61%	11,50%	35,8%
Taux de FB	19,20%	10,67%	79,9%
Taux de FNB	14,15%	11,90%	19,0%
Taux 3 Taxes	17,24%	11,05%	55,9%
Taux de TP	s.o.	s.o.	s.o.
Taux de CFE	s.o.	s.o.	s.o.

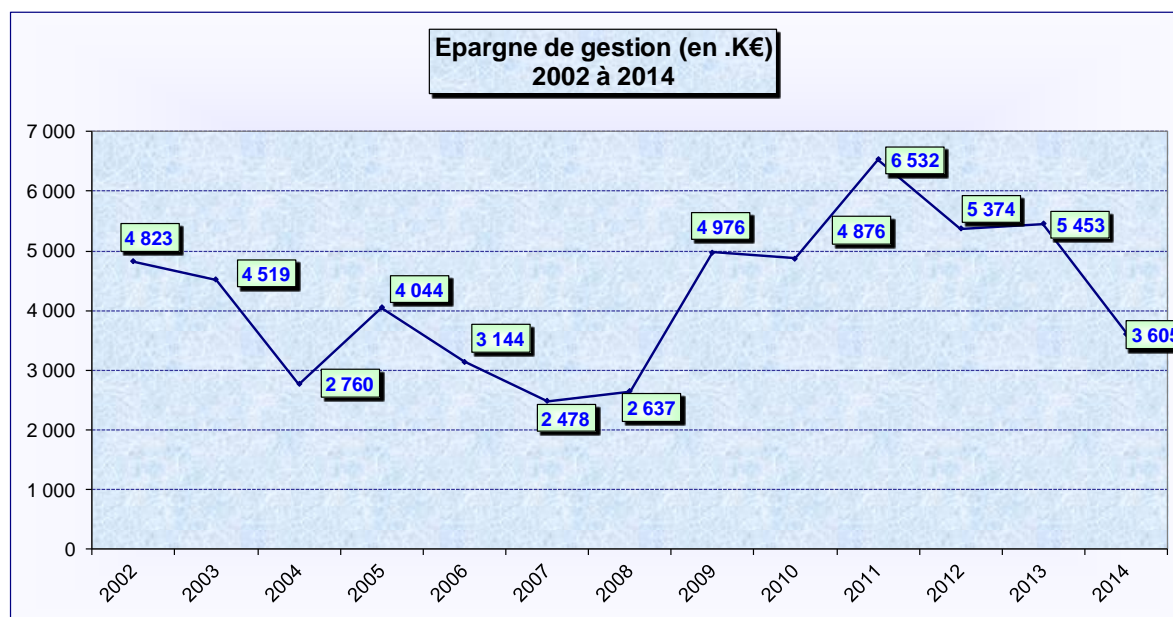
- La richesse fiscale de VANVES mesurée par les bases nettes de TH (Taxe d'Habitation), FB (Foncier Bâti), FNB (Foncier Non Bâti) est sensiblement plus élevée que celle des autres Communes de la Région Ile-de-France, avec un écart positif pour VANVES de 26 % pour la taxe d'habitation et 14 % pour le Foncier Bâti. Les taux vanvéens sont proches de la moyenne régionale (légèrement inférieure de 4 % pour la TH et 6,7 % pour le FB).
- Les écarts avec la moyenne nationale sont encore plus élevés : VANVES a des bases nettes par habitant supérieures de 48 % pour la TH et 31 % pour le FB avec des taux sensiblement inférieurs.
- En revanche, l'analyse comparée donne des résultats inverses avec la moyenne des Communes de GPSO qui bénéficient de bases beaucoup plus élevées et des taux d'imposition très inférieurs.

## **2. Les Soldes de Gestion 2014.**

Deux indicateurs essentiels seront présentés :

- L'épargne de gestion : différence entre les recettes de gestion et les dépenses de gestion (qui ne tient pas compte de l'impact de l'annuité de dette).
- L'épargne disponible : épargne de gestion diminuée de l'annuité de dette. C'est cette épargne disponible qui est directement affectée au financement des investissements.

➤ Une épargne de gestion en baisse.



Cette épargne de gestion est de 133 €/habitant à VANVES en 2014, soit sensiblement inférieure à la moyenne nationale (205 €/Habitant en 2013 pour les villes de catégorie identique)

➤ Une épargne disponible encore positive.

en K€.	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
(A) Epargne de Gestion	4 823	4 519	2 760	4 044	3 144	2 478	2 637	4 976	4 876	6 532	5 374	5 453	3 605
(B) Annuité de la dette <i>(ensemble des ch.financières +</i>	2 889	2 289	2 323	2 594	2 741	2 501	2 962	2 986	2 719	2 818	3 446	3 096	3 111
<b>(A - B) Epargne disponible</b>	<b>1 934</b>	<b>2 230</b>	<b>437</b>	<b>1 450</b>	<b>403</b>	<b>-23</b>	<b>-325</b>	<b>1 990</b>	<b>2 157</b>	<b>3 714</b>	<b>1 928</b>	<b>2 357</b>	<b>494</b>
	<b>15,31%</b>	<b>-80,40%</b>	<b>231,81%</b>	<b>-72,21%</b>	<b>-105,71%</b>	<b>1313,04%</b>	<b>-712,31%</b>	<b>8,39%</b>	<b>72,18%</b>	<b>-48,09%</b>	<b>22,25%</b>	<b>-79,04%</b>	

Depuis 5 ans, la Commune a retrouvé une épargne disponible positive qui finance un niveau élevé de l'effort d'investissement et permet ainsi de limiter le plus possible le recours à l'emprunt.

Avec l'aggravation de l'effet ciseau constaté en 2014, le niveau d'épargne baisse sensiblement en 2014 et ne peut financer que 5 % de l'effort d'équipement. Le niveau d'épargne disponible étant de 18 € par habitant à VANVES (pour 2013, il était de 61 € par habitant en moyenne régionale, 77 € par habitant au niveau national).

### **3. L'effort d'équipement 2014 et son financement.**

L'effort d'équipement représente les dépenses d'investissement de la Commune en matière de travaux neufs ou de gros entretien, achat de mobilier, matériel, véhicules, terrains.

Cet effort d'équipement a été stabilisé en 2014 si l'on soustrait les 3 700 K€ dus à l'acquisition de la parcelle du 16 rue René Coche dans le cadre de l'opération d'aménagement des terrains Briand.

- Des dépenses d'équipement en augmentation de 70 % par rapport à 2013 du fait d'acquisitions foncières.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 2002/2014
Dépenses d'équipement / habitant	89 €	249 €	234 €	273 €	234 €	243 €	175 €	171 €	366 €	496 €	154 €	187 €	319 €	245 €
Montant en K€.	2 448	6 463	6 025	7 303	6 274	6 239	4 505	4 624	9 934	13 257	4 127	5 096	8 732	6 541

Le taux de réalisation est de 67,2 % en 2014 soit un très bon niveau (le taux mesure le pourcentage des dépenses effectivement réalisées dans une année par rapport aux prévisions budgétaires initiales du budget).

➤ Le financement des dépenses d'équipement.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 2002/2014
Dépenses d'équipement en K€.	2 448	6 463	6 025	7 303	6 274	6 239	4 505	4 624	9 934	13 257	4 127	5 096	8 732	6 541 €
Subventions d'équipement	835	822	1 430	1 170	1 237	1 151	610	1 070	1 561	713	257	343	204	877 €
% des dép. d'équipt	34,1%	12,7%	23,7%	16,0%	19,7%	18,4%	13,5%	23,1%	15,7%	5,4%	6,2%	6,7%	2,3%	13%
Emprunt			5 100	2 000	4 637	2 500	2 500	0	5 220	6 530	168	2 000	5 750	3 310 €
% des dép.d'équipt	0,0%	0,0%	84,6%	27,4%	73,9%	40,1%	55,5%	0,0%	52,5%	49,3%	4,1%	39,2%	65,8%	51%

L'emprunt a été de 5 750 K€ en 2014 soit 66 % du besoin de financement alors que la Commune a remboursé dans la même année 2 297 K€ au titre de l'annuité du capital : la différence indique l'augmentation du niveau total de l'encours de dette (stock de dette en capital).

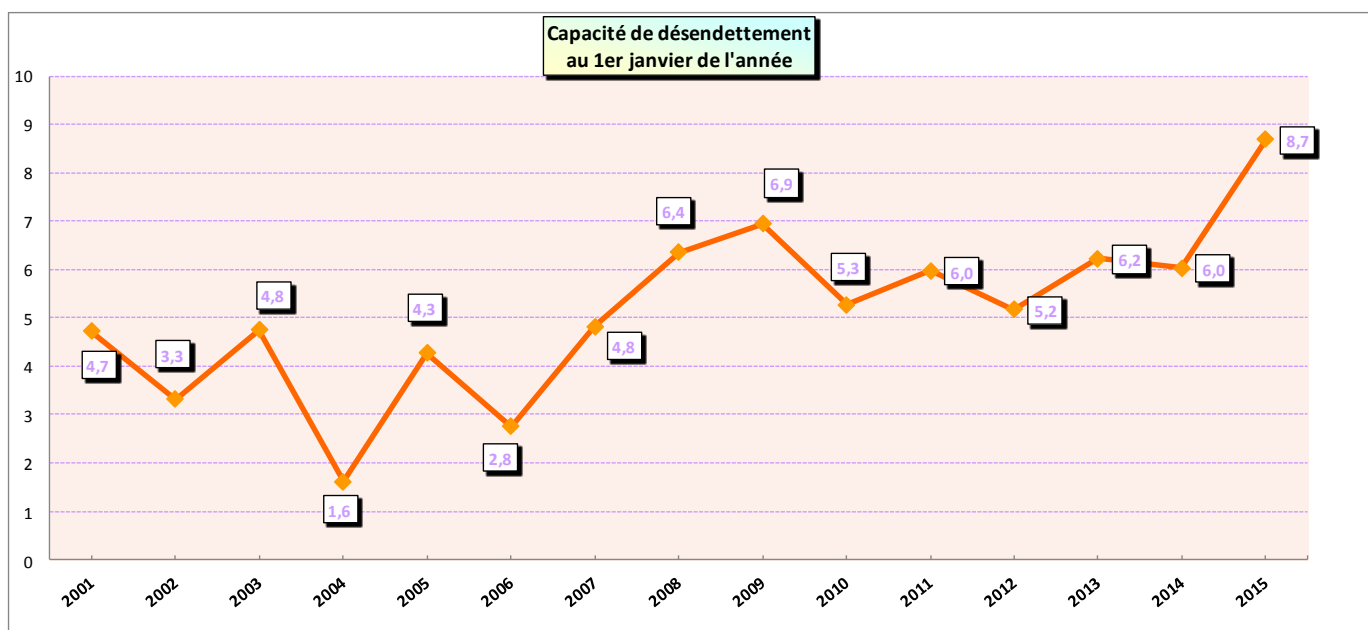
➤ Des ratios d'endettement moins favorables.

Encours de dette au 1er janvier	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	20 011	18 311	19 111	15 411	18 791	19 114	21 849	22 983	23 545	21 324	24 604	29 235	27 239	26 947	30 400

- L'endettement par habitant est en augmentation avec 1 097 €uros à VANVES en 2015. En 2014, il était de 1051 €uros/habitant en moyenne nationale, 1069 €uros en moyenne régionale et 1654 €uros en moyenne départementale (628 €/habitant pour la moyenne des villes de GPSO).

- Cette évolution reste due à l'emprunt de 3 750 K€ qui finance les acquisitions foncières dans le cadre du projet Briand. Ce projet permettra toutefois à terme de récupérer 16 M€ comme prévu dans la promesse de vente signée avec le groupe Bouygues-Immobilier.

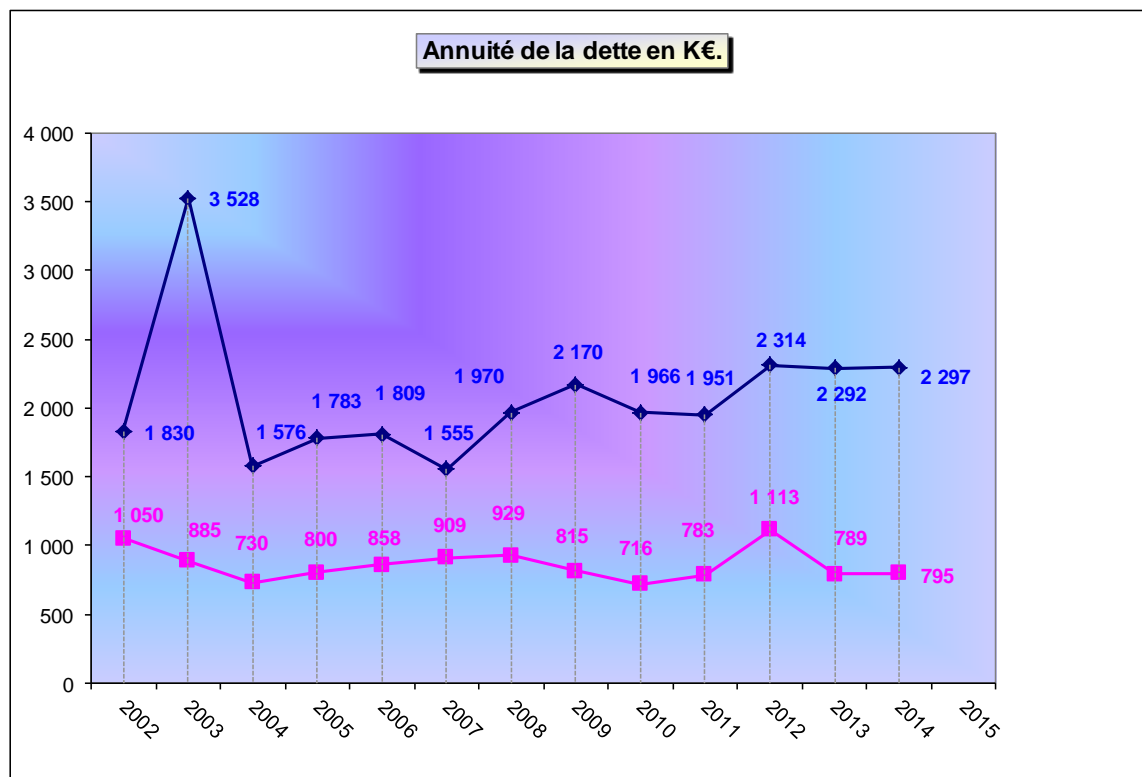
- La capacité de désendettement (qui mesure le nombre d'année que mettrait la Commune à se désendetter si elle y affectait l'intégralité de son épargne brute annuelle) augmente en corrélation avec l'évolution à la hausse de l'encours de dette et la diminution de l'épargne brute.



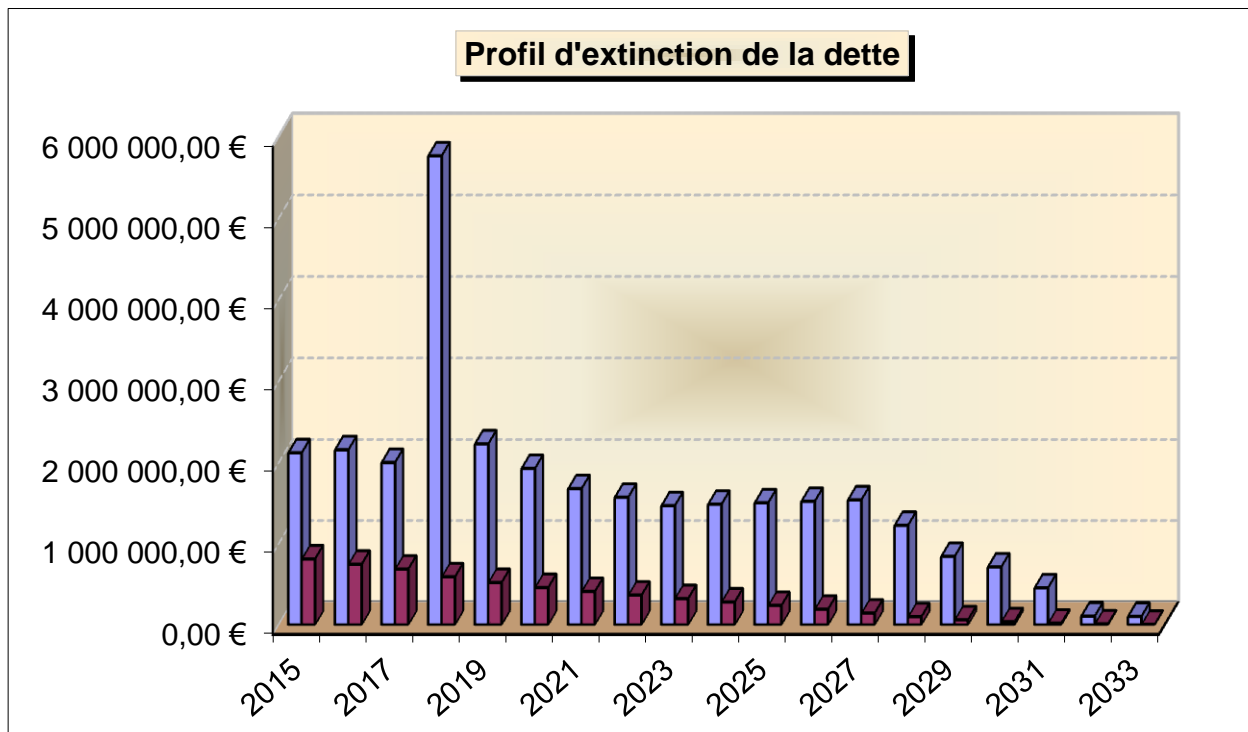


Cet indicateur était en 2013 de 6,3 années en moyenne pour les Communes comparables au niveau national, 7,1 ans au niveau régional et 7,4 ans au niveau départemental (3,2 ans pour les Communes de GPSO).

➤ L'annuité de dette est stabilisée :



- L'annuité de dette serait égale à 0 en 2032 dans l'hypothèse où la Commune n'engagerait pas de nouveaux emprunts.



## **CONTEXTES NATIONAL ET LOCAL D'ÉLABORATION DU BUDGET 2015.**

La conjoncture économique nationale dégradée (1) et l'objectif pluriannuel de réduction des dépenses de l'Etat (2) ont des conséquences lourdes pour les collectivités territoriales qui en subissent l'impact direct.

La Loi de Finance 2015 comprend plusieurs mesures en ce sens dont VANVES subira lourdement les conséquences.

### **1. Une conjoncture économique nationale dégradée :**

- En 2015, la croissance française pourrait être supérieure à celle des trois dernières années où elle est demeurée particulièrement faible  
Toutefois, avec une projection de croissance de 1%, la France serait en retrait par rapport aux années antérieures à 2008 et inférieure à celle de la zone euro (1,3 %) ou aux Etats-Unis (3,1 %).

L'inflation française et européenne devraient demeurer à un niveau faible en 2015 (0,9 %) faisant craindre un éventuel risque déflationniste.

- Les taux d'intérêt devraient demeurer à un niveau très faible compte tenu de trois facteurs majeurs dont les tendances devraient se confirmer en 2015 :
  - Pas de réelle reprise de l'économie européenne
  - Dépréciation de l'euro par rapport au dollar qui n'incitera pas la Banque centrale européenne à entamer un cycle de hausse des taux
  - Perspective d'une inflation qui demeure inférieure à 1 %.
  
- Une conjoncture qui pourrait toutefois s'améliorer sous l'effet de facteurs extérieurs :
  - Le premier facteur positif est la dépréciation de l'euro qui, si elle se poursuivait pourrait améliorer la compétitivité des entreprises françaises et contribuer au rééquilibrage des comptes courants
  - Le deuxième facteur est la baisse du prix du pétrole qui redonne du pouvoir d'achat aux ménages et pourrait apporter un soutien à l'activité.

## **2. L'objectif de réduction des dépenses de l'Etat et les conséquences pour le monde local :**

### A/ Le contexte des Finances Publiques en 2015 :

- Depuis 2007, l'endettement des administrations publiques françaises a progressé en moyenne de près de 120 milliards d'euros par an et a dépassé les 2 000 milliards en 2014 dont 1 600 milliards au niveau de l'Etat

Par ailleurs, après le dérapage du déficit 2014 (4,4 % du PIB) le gouvernement a annoncé une quasi stabilisation du déficit à 4,3 % en 2015.

- Dans ce contexte difficile l'Etat souhaite néanmoins poursuivre ses efforts en faveur de la relance à travers le pacte de responsabilité et de solidarité à destination des entreprises qui nécessite 41 milliards sur 3 ans.

L'Etat s'est engagé dans une phase d'économie de 50 milliards à l'horizon 2017, dont 21 milliards dès 2015.

- La répartition de l'effort demandé est la suivante :

	2015
Etat et Agences	7,7 Md€
Collectivités locales	3,67 Md€
Protection sociale	20 Md€

#### B/ Les conséquences pour l'échelon local :

- Les Collectivités locales doivent supporter un effort significatif et plus important que celui de l'Etat et de ses agences puisqu'il représente pour les collectivités 1,6 % de leur budget alors que l'effort demandé aux Ministères en représente 0,9 %.

Pour les collectivités cet effort va se traduire par une amputation de 3,67 milliards d'euros de la DGF 2015 dont 2,071 milliards d'euros supportés par les Communes et Intercommunalités, 1,148 milliards d'euros par les Départements et 0,451 milliards d'euros par les Régions.

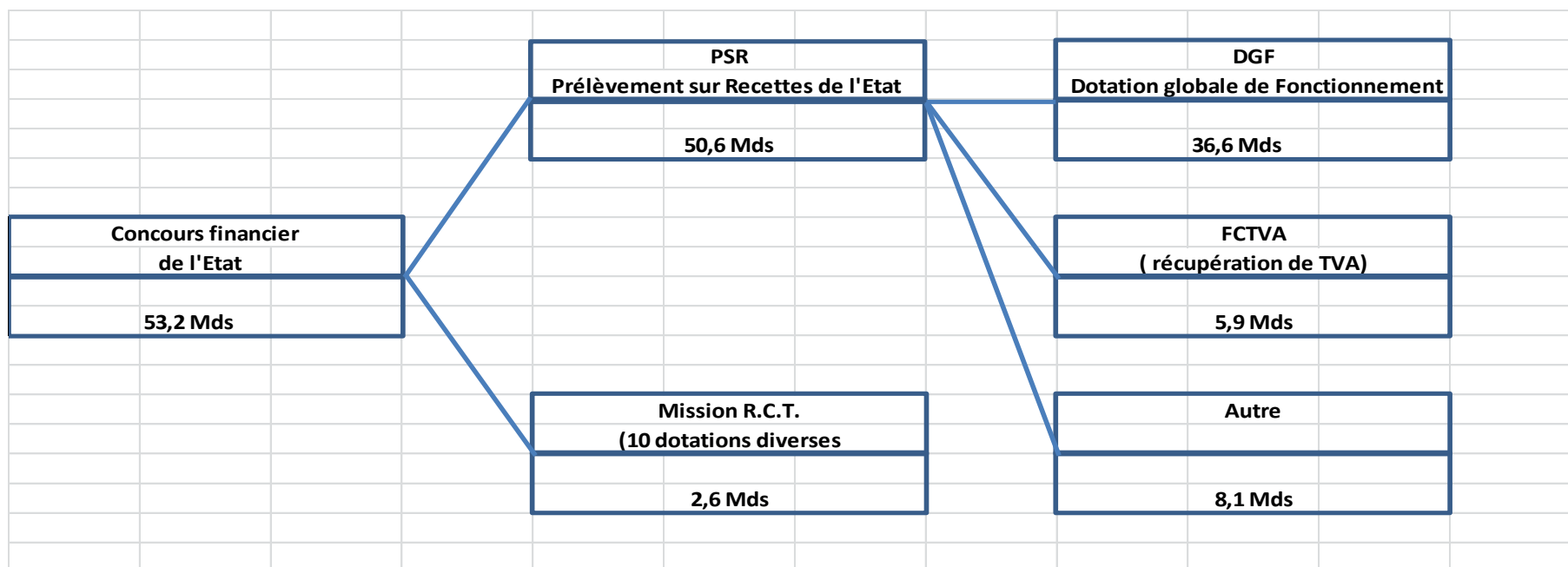
- Afin d'atténuer les effets de ces baisses, les crédits de certaines dotations destinées aux Communes en difficulté devraient augmenter (dotations dites de péréquation). Le Fonds National de Péréquation (FPIC) et le Fonds de Solidarité des Communes d'Ile-de-France progresseront également très significativement. Le financement de ces péréquations en hausse sera de nouveau supporté par les Communes prétendument « aisées » à qui on demande des efforts croissants depuis plusieurs années.

### **3. La Loi de Finances 2015 et ses conséquences directes :**

- Diminution des concours financiers de l'Etat aux Collectivités.
  - L'article 14 du projet de loi de finance fixe à 53,2 milliards la part des concours financiers de l'Etat contre 56,9 milliards en 2014 et 58,4 milliards en 2013.  
Cette baisse correspond à la réduction de l'enveloppe des concours de l'Etat à hauteur de 1,5 milliards en 2014 et de 3,67 milliards supplémentaires en 2015.

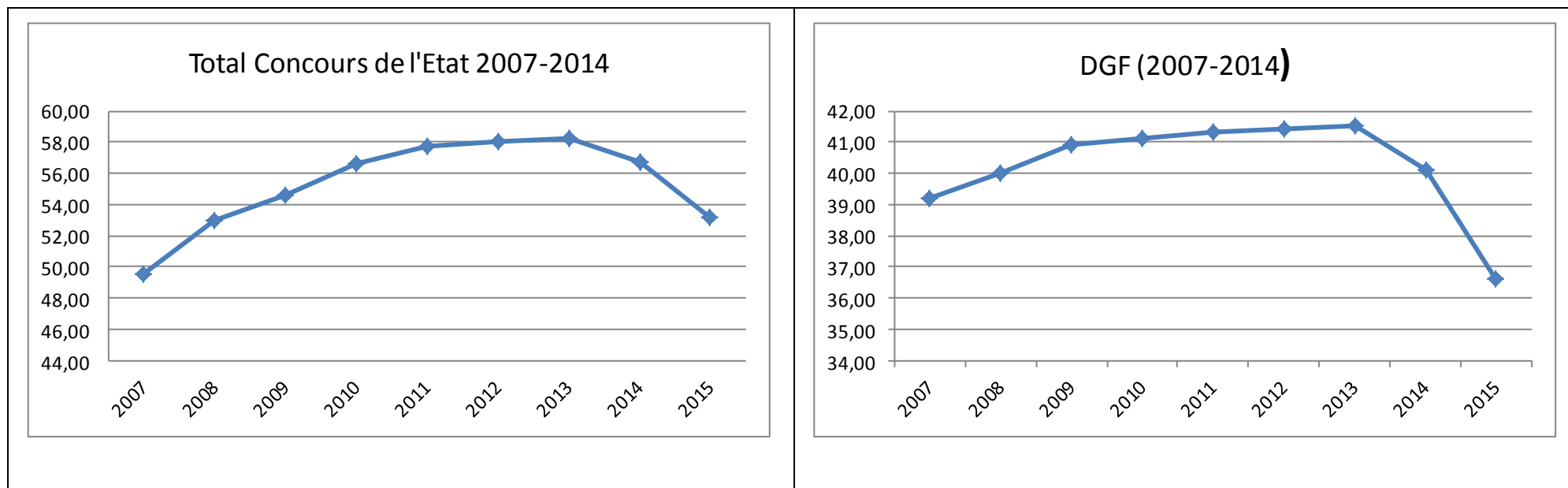
- Au sein des concours financiers, c'est la part dite PSR (Prélèvement sur Recettes de l'Etat) qui sera impactée.

Cette part représente 50,516 milliards d'euros en 2015 (54,171 en 2014) et deux dotations concentrent 84 % de ce PSR : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et le Fonds de Compensation de TVA (FCTVA).





- La Dotation Globale de Fonctionnement passe de 40,124 milliards d'euros en 2014 à 35,558 milliards d'euros en 2015, soit une baisse de 8,8 % :



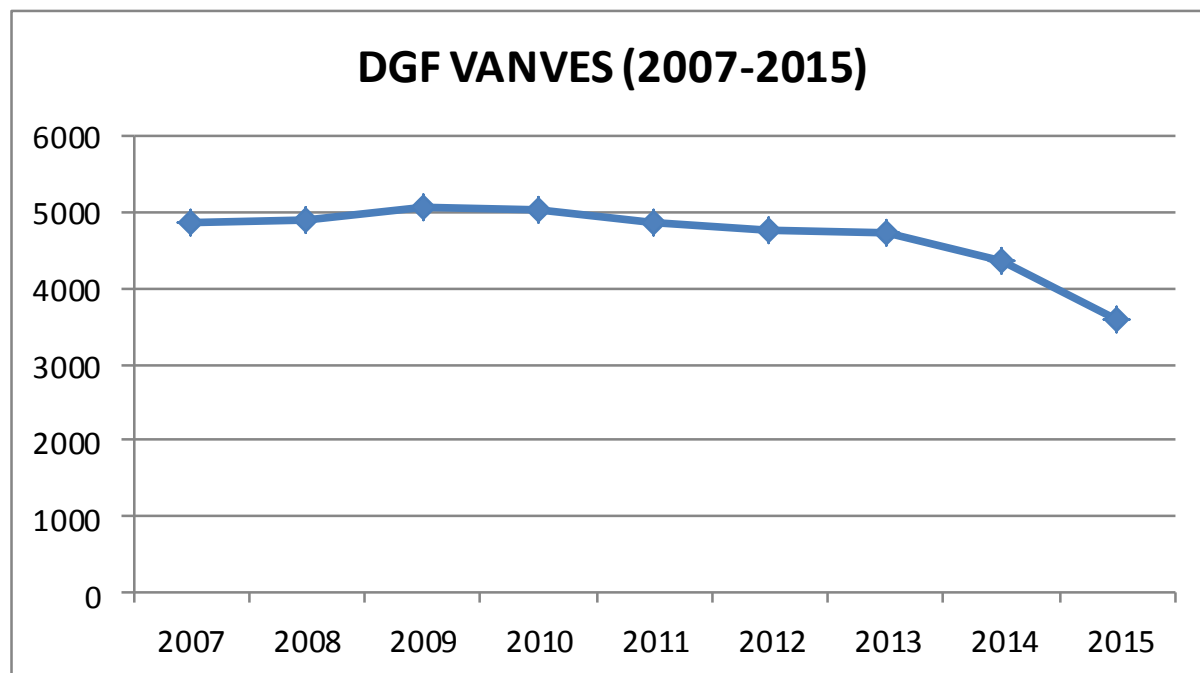
- En cumul, l'effort demandé jusqu'en 2017 entraine une perte totale de 28 milliards comparé à 2013 sur la seule Dotation Globale de Fonctionnement :

Participation des Collectivités à l'effort de rétablissement des comptes publics					
En Mds	2014	2015	2016	2017	Cumul
Montant de la réduction DGF	- 1,5	- 1,5	- 1,5	- 1,5	
		- 3,67	- 3,67	- 3,67	
			- 3,67	- 3,67	
				- 3,67	
Ecart avec n-1	- 1,5	- 3,67	- 3,67	- 3,66	
Ecart avec 2013	- 1,5	5,17	8,84	12,5	28

- Pour Vanves les conséquences directes de cette baisse de la DGF entraine une perte de recette de 769 KE par rapport à 2014.

La DGF représente en 2014 environ 11 % des recettes réelles de fonctionnement totales.

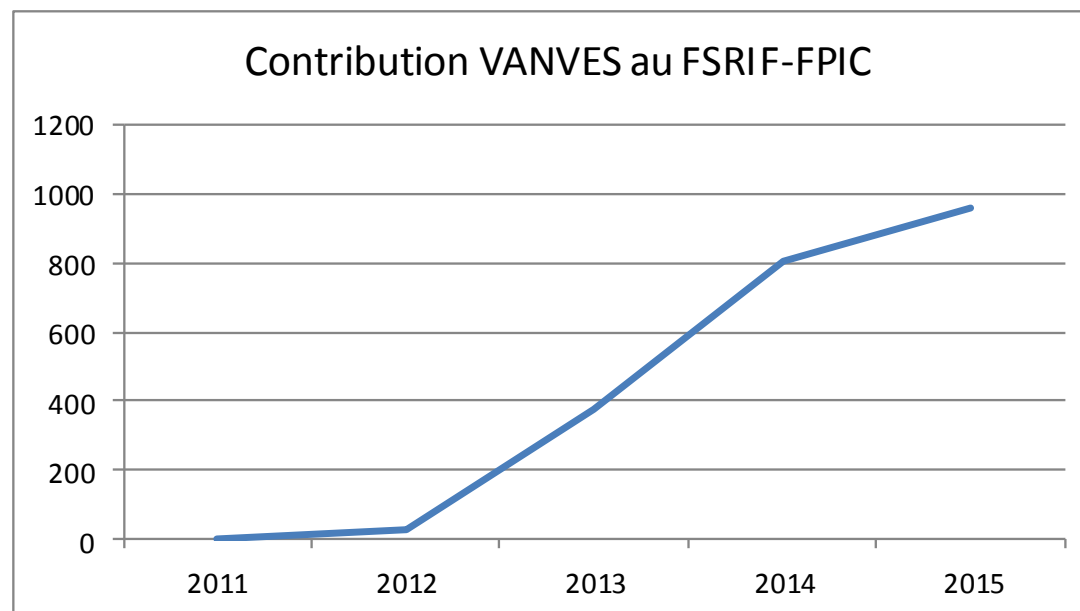
2010 : 5020 K€  
2011 : 4857 K€  
2012 : 4776 K€  
2013 : 4726 K€  
2014 : 4348 K€  
2015 : 3 581 K€  
2016 (estim.) : 2789 K€  
2017 (estim.) : 2021 K€



➤ Progression de la péréquation.

- Le Fonds de Solidarité des Communes d'Ile-de-France est dû par les Communes dont la richesse (mesurée par plusieurs éléments contribuant le potentiel financier par habitant) est supérieure à la richesse moyenne des Communes d'Ile-de-France. La contribution de ces Communes, prétendument « aisées » est reversée aux Communes bénéficiaires via le FSRIF dont le montant sera de 270 millions d'euros en 2015 (+ 20 millions).
  
- Le Fonds de Péréquation National et Intercommunal (FPIC).  
Il s'agit du fonds de péréquation le plus important ; il continue sa montée en puissance avec 780 millions d'euros en 2015 contre 570 millions en 2014, soit une hausse de 36 %. La montée en puissance vise un objectif de 1 milliard d'euros en 2016.

➤ Pour VANVES, l'évolution de la contribution a ces fonds est en forte hausse :



➤ Autres dispositions notables contenues dans la Loi de Finance.

- Ajustement du taux de remboursement de FCTVA.

Le taux passe de 15,761 % à 16,404 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ( l'impact sur les recettes d'investissement 2016 serait très marginal à Vanves)

- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : elle est fixée comme en 2014 à 0,9 %, soit un produit supplémentaire attendu pour la Commune de 160 KE
- Reconstitution du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires.  
Ce fonds qui s'élevait à 250 millions d'euros pour l'année scolaire 2013-2014 est abondé de 110 millions d'euros pour 2014-2015.  
La base minimum est de 50 euros par élève.

#### **4. Le contexte intercommunal.**

- Les mêmes dispositions qui touchent individuellement la Commune sont répercutées sur les établissements publics intercommunaux qui se trouvent donc concernés par les mêmes difficultés.
- A cette situation dégradée s'ajoute un contexte institutionnel qui rend difficile toute prospective même à court terme.
- Le pacte financier et fiscal signé avec GPSO en 2013 a permis de stabiliser les relations financières avec la Communauté d'Agglomération. Néanmoins les contraintes fortes qui portent aujourd'hui sur le budget de GPSO réduisent considérablement les marges et ont un impact indirect sur les Communes. A cela s'ajoutent toutes les

incertitudes concernant les intercommunalités franciliennes et les impacts financiers et administratifs encore non connus liés à la création de la Métropole du Grand Paris au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- Des dotations de l'Etat en forte diminution pour GPSO.

La perte attendue par GPSO sera d'au moins 5 700 K€ en 2015.

- La dotation de compensation des EPCI perçue par GPSO est en diminution depuis 2012 baissera de 1 200 K€ en 2015 pour atteindre 55 000 K€ au lieu de 56 200 K€ en 2014.
- La dotation d'intercommunalité sera impactée par l'effort national de 3,67 milliards demandé par l'Etat à toutes les collectivités. Pour GPSO, cela représente une perte de recette estimée à 4 200 K€ avec une dotation ramenée de 4 400 K€ en 2014 à 200 K€ en 2015.
- GPSO impacté par la montée en puissance des mécanismes de péréquation.
- La contribution de GPSO au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) augmente très fortement.

La Loi de Finance 2015 confirme la montée en puissance de ces deux mécanismes de péréquation, ainsi alors que la contribution de GPSO au FPIC s'élevait à 13,6 M€ en 2014, elle est estimée dans une fourchette comprise entre 17,4 M€ et 19,8 M€, soit une charge supplémentaire comprise entre + 3,8 M€ et + 6,2 M€.

- Des recettes communautaires dégradées par la crise économique.

La crise économique persistante aboutira pour GPSO à un produit de fiscalité professionnelle (contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises et Cotisation Foncière des Entreprises) en diminution importante. Pour la première fois dans l'histoire d'Arc de Seine et de GPSO, les produits 2015 seront inférieurs au produit perçu en 2014.

- La Contribution Foncière des Entreprises aurait dû augmenter grâce à la simple revalorisation légale des bases mais les dispositions concernant les bases minimum introduites par la Loi de Finance 2014 entraîneront une baisse globale du produit attendu de 3,4 M€.
- Le produit de la CVAE (Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises) n'est pas encore connu mais au vu des premiers éléments transmis par les services fiscaux, il devrait être fortement inférieur à celui perçu en 2014.

- Une fiscalité ménage portée favorablement par la création de nouveaux quartiers. Les bases de TH et de TFNB sont en augmentation importante et tranchent avec l'atonie de la fiscalité professionnelle ; grâce au dynamisme de la construction à Boulogne et Issy-les-Moulineaux (les bases d'Issy ont ainsi progressé de 6 % entre 2013 et 2014).
- Les Dotations versées par GPSO aux Communes en 2015.

Contrainte par la baisse des dotations de l'Etat, l'atonie de la fiscalité professionnelle, la montée en puissance des fonds de péréquation, la Communauté d'Agglomération va devoir arbitrer sur plusieurs axes :

- Une politique de réduction de ses charges de fonctionnement
- Un travail d'arbitrage spécifique sur le plan pluriannuel d'investissement
- L'utilisation des dotations versées aux Communes membres comme variable.

Vanves est concernée par l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.



- L'attribution de compensation qui constitue la part la plus importante du reversement aux Communes est gelée et ne peut évoluer qu'à l'occasion d'un transfert ou d'un retrait de compétence exercée par la Communauté d'Agglomération. En l'absence de tout changement en 2015 pour VANVES, l'attribution de compensation sera reconduite au même montant que l'année dernière soit 3 171 K€.
  
- La Dotation de Solidarité Communautaire : cette dotation est une redistribution aux Communes selon des critères spécifiques (dynamisme économique de la Commune, population, potentiel financier).

Il s'agit d'une dotation dont le montant n'est pas garanti et qui peut évoluer tous les ans sur simple délibération du Conseil Communautaire. Pour 2015, GPSO devrait proposer une baisse de 3,3 M€ de cette dotation pour l'ensemble des Communes ; l'impact pour VANVES sera une baisse de 255 K€ avec une DSC qui passera de 1 501 K€ en 2014 à 1 246 K€ en 2015.

## **ORIENTATIONS GENERALES DE L'EXERCICE 2015.**

Le contexte spécifique tout à fait exceptionnel engendré par les difficultés économiques et ses répercussions sur les comptes publics a entraîné le Gouvernement dans des choix de rigueur en grande partie supportés par les Collectivités Territoriales.

L'objectif particulièrement ambitieux de réduction du déficit public qui se traduit par les mesures immédiates contenues dans la Loi de Finance 2015 (voir page 31 du présent document) place notre Commune dans une situation qu'elle n'a encore jamais rencontrée.

En effet la poursuite de l'effort budgétaire demandé sur la DGF qui va s'ajouter à la montée en charge de la péréquation supportée à la fois par la Commune et par GPSO entraîne une perte globale de 1 200 K€ soit plus de 7 % de nos recettes fiscales.

Il est donc nécessaire de prendre des mesures spécifiques pour faire face à une situation exceptionnelle qui va encore se poursuivre et s'amplifier en 2016 et 2017.

Ainsi les simulations établies pour la DGF en 2016 montrent une nouvelle perte estimée à 680 K€ par rapport à 2015 auxquelles s'ajouteraient au minimum 150 K€ liés à la péréquation financière qui continuera à monter en charge.

En 2017 la DGF diminuerait de 680 K€ supplémentaires et la péréquation serait stabilisée à son niveau actuel.

Au total lors de l'élaboration du budget 2017 c'est plus de 1500 K€ supplémentaires qui seraient ôtés par rapport à 2015.

Ces simulations ne tiennent pas compte de toutes les incertitudes liées à la création de la Métropole du Grand Paris et du futur Etablissement Public Territorial qui succèdera à GPSO.

En effet, en l'état du projet actuel, l'ensemble des attributions de compensation serait recalculé sur la base des dépenses transférées estimées en valeur 2015 ce qui ferait supporter aux Communes l'évolution des charges de chaque compétence transférée (certaines depuis plus de 10 ans).

L'avenir de la dotation de solidarité communautaire perçue par VANVES pour un montant d'environ 1 250 K€ est loin d'être clair pour 2016 dans le futur contexte institutionnel. Elle serait recalculée en introduisant de nouveaux critères dont on ne connaît pas aujourd'hui l'impact réel.

L'orientation principale qui nous guidera dans l'élaboration de ce BP 2015 sera de faire face à une situation exceptionnelle en préservant certains principes majeurs : le niveau de fiscalité qui devra rester stable et la situation du personnel communal qui ne devra pas être altérée sur le plan financier.

Il faudra néanmoins adapter l'offre de service au nouveau contexte sans dénaturer la qualité des prestations.

Enfin la politique d'investissement devra être réduite à l'essentiel afin de ne pas dégrader l'endettement et ne pas peser par l'annuité de dette sur les exercices à venir.

### **1. Un effort de solidarité : maintenir la stabilité des taux d'imposition :**

Depuis 2009 VANVES a pu maintenir une politique fiscale modérée grâce à une stabilité historique des taux d'imposition.

Dans le contexte exceptionnel que connaissent les Collectivités sur le plan financier, il serait trop facile d'actionner le levier fiscal alors que nos concitoyens sont eux-mêmes touchés par des hausses d'impôts nombreuses mises en place depuis deux ans.

La Commune de VANVES choisira donc la solidarité dans un contexte social extrêmement difficile et maintiendra donc les taux d'imposition au même niveau que les six années précédentes.

Le produit supplémentaire attendu sera de 270 K€, soit le niveau de la revalorisation légale des bases d'imposition décidée par le Gouvernement.

L'éventuelle évolution physique qui pourrait ajouter un produit supplémentaire sera connue lors de la deuxième quinzaine de mars. Il est à souligner que le dynamisme de l'évolution démographique vanvéenne et la construction de logements permettent d'être raisonnablement optimiste sur ce plan.

Le maintien de cet objectif de stabilité des taux est obtenu dans un contexte de plus en plus contraignant et sera particulièrement difficile à tenir dans les exercices budgétaires à venir.

## **2. Préserver le personnel communal :**

Les charges de personnel représentent plus des deux tiers des dépenses de fonctionnement dans le projet de budget 2015 (63,2 %). Il est donc l'un des postes qui pourrait être affecté par des recherches d'économies trop rapides sans mesure des conséquences sociales.

Sur les 538 emplois permanents que compte la Commune près de 75 % sont des emplois occupés par des agents titulaires. Les autres postes correspondent à des emplois de contractuels ou de vacataires dont la participation au service est essentielle notamment dans le secteur éducation-accueils de loisirs afin de respecter le niveau d'encadrement exigé par les normes.

La Commune ne modifiera pas le niveau des avantages tels que les évolutions de carrières, les durées d'avancement et les régimes indemnitaires qui seront garantis au même niveau pour l'ensemble des agents. Un effort sera fait sur l'organisation de diverses tâches afin de diminuer dans quelques cas le niveau des heures supplémentaires et le recours à des vacataires ou des intermittents pour certaines prestations.

### **3. Maintenir la qualité de service et adapter l'offre au nouveau contexte :**

Ces deux objectifs ne sont pas contradictoires et doivent être menés parallèlement.

Maintenir la qualité de service va demander des efforts de productivité, de modernisation des procédures, d'imagination qui seront sollicités de tous les acteurs locaux impliqués dans l'action communale.

Adapter l'offre au nouveau contexte va nécessiter une concentration sur les actions prioritaires telles que l'enfance, la petite enfance, l'éducation et l'aide sociale dont les budgets seront maintenus au même niveau voire augmentés pour tenir compte de l'offre de nouveaux services tels que les NAP.

En revanche il sera demandé des efforts de réduction sur certains postes tels que la culture, la communication, le protocole, le sport, les affaires générales.

Il convient de noter le caractère particulièrement rigide de la plupart des dépenses réelles de fonctionnement.

Ainsi, sur la partie des dépenses réelles hors personnel estimés à 13 192 K€ en 2015 près de 10 000 K€ concernent des dépenses contraintes en grande partie par des engagements contractuels ou des charges obligatoires.

Parmi les postes incontournables on peut citer les frais financiers (890 K€), la péréquation financière (960 K€), les participations aux syndicats intercommunaux (580 K€), les impôts dus par la Commune (103 K€), le contrat de restauration scolaire (1 484 K€), les contrats d'entretien et de maintenance bâtiments, informatique, véhicules, ménage (1 023 K€), les fluides (1 275 K€), les charges de copropriété et loyers (460 K€), les indemnités élus (267 K€), la subvention au CCAS (650 K€) et les subventions aux associations.

La marge réelle d'action sur des dépenses non contraintes est donc très réduite à environ 3 000 K€. Elle est encore plus réduite si l'on exclut les secteurs où l'effort communal est maintenu.

La politique tarifaire devra être également adaptée aux nouvelles contraintes qui s'imposent à la Commune et il conviendra de réfléchir à un meilleur équilibre entre la participation de l'utilisateur et celle du contribuable en veillant à préserver l'impératif de solidarité.

Cet impératif devra notamment combiner la généralisation du quotient familial à toute l'offre de service en matière d'enfance et de petite enfance.

Dans le cadre de ces limites il pourra notamment être proposé la mise en place d'une participation financière pour les nouvelles activités périscolaires à compter de la rentrée 2015.

#### **4. Adapter la politique d'investissement :**

Depuis une douzaine d'années VANVES a pu maintenir un niveau d'investissement élevé soutenu à la fois par l'épargne, les subventions extérieures et un recours à l'emprunt modéré qui a permis de préserver des marges importantes pour l'avenir.



En 2014 la Commune a gardé un rythme d'équipement correct autour de 5 000 K€ mais elle a dû faire un effort particulier pour mener les acquisitions foncières nécessaires à l'opération d'aménagement des terrains Briand.

Cet effort concernant les acquisitions foncières va se poursuivre en 2015 avec l'acquisition du bâtiment abritant les services départementaux (CVS et PMI), l'hôpital Corentin Celton et le CMP ERASME. La Commune supportera par ailleurs sur 2015 le coût de 2 M€ nécessaires à l'acquisition d'un terrain rue Diderot où sera aménagé à terme un équipement sportif afin de rééquilibrer l'implantation territoriale de nos sites sportifs.

Cette période qui nécessite d'engager plusieurs avances sur les acquisitions à mener devrait toutefois permettre rapidement à la Commune de retrouver des marges grâce à la vente des terrains Briand dont le produit de 16 millions d'euros devrait être perçu fin 2015 ou début 2016.

A terme, des marges pourront être retrouvées dans les exercices à venir mais en attendant ces perspectives la politique d'équipement devra aussi s'adapter au contexte actuel.

Les investissements qui sont présentés dans le présent document constituent une base de travail qui pourra encore faire l'objet d'arbitrages.

## LES ÉQUILIBRES PRÉVISIONNELS POUR L'EXERCICE 2015.

Tous les chiffres mentionnés dans le présent document constituent une approche et des hypothèses de travail provisoires qui seront affinées ou complétées lors de l'examen du Budget Primitif 2015.

### EQUILIBRE DE FONCTIONNEMENT GENERAL

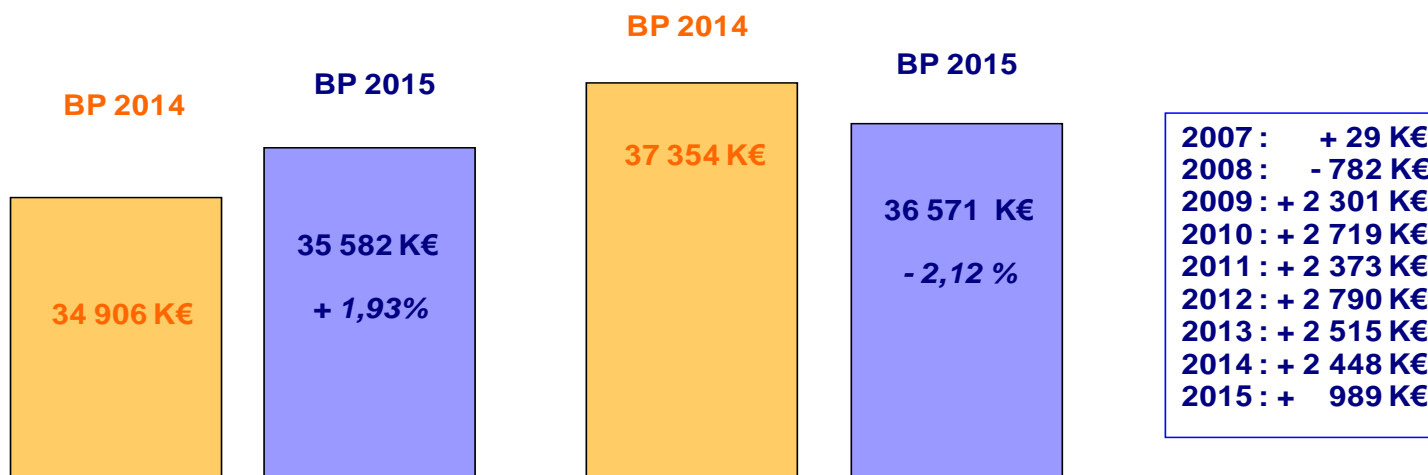
en K€.	2012 CA voté	2013 CA voté	2014 CA estimé	<b>2015</b>
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	32 448	33 448	35 055	35 582
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	36 825	37 916	38 755	36 571
EPARGNE BRUTE	4 377	4 468	3 700	989
Remboursement Capital Dette	-2 314	-2 292	-2 297	-2 123
<b>EPARGNE</b>	<b>2 063</b>	<b>2 176</b>	<b>1 403</b>	<b>-1 134</b>

## 1. Les dépenses et recettes de fonctionnement.

### LES EQUILIBRES DE FONCTIONNEMENT 2015 DE BP A BP

#### DEPENSES REELLES FCT

#### RECETTES REELLES FCT



- UNE HAUSSE DES DEPENSES DE : **+ 676 K€**
- UNE DIMINUTION DES RECETTES DE : **- 783 K€**
- UNE EPARGNE BRUTE (SOLDE FCT) : **+ 989 K€**

A/ Des dépenses de fonctionnement impactées par de fortes contraintes extérieures.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de + 1,93 % par rapport aux prévisions inscrites au BP 2014 et de + 1,50 % par rapport au résultat prévisionnel de cet exercice.

Chapitres	Budget 2013	CA 2013	Budget 2014	CA 2014	DOB 2015
011. Charges à caractère général	8 277	8 288	8 590	8 622	8 550
012. Charges de personnel	21 567	21 176	21 965	22 245	22 571
65. Charges de gestion courante	2 706	2 548	2 724	2 499	2 524
014. Atténuation de produits	462	411	632	841	993
022. Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses de gestion :</b>	<b>33 012</b>	<b>32 423</b>	<b>33 911</b>	<b>34 207</b>	<b>34 638</b>
66. Intérêts dettes et divers	902	804	882	807	887
67. Charges exceptionnelles	31	169	71	16	14
68. Provisions	52	52	42	25	42
<b>Total des dépenses réelles :</b>	<b>33 997</b>	<b>33 448</b>	<b>34 906</b>	<b>35 055</b>	<b>35 581</b>
Dépenses d'ordre :					
- Amortissements obligatoires	1 123	1 013	1 153	1 669	1 278
- Virement en investissement	1 392		1 295		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 512</b>	<b>34 461</b>	<b>37 354</b>	<b>36 724</b>	<b>36 859</b>

- L'évolution des charges de personnel inscrites au chapitre 012 est importante avec une hausse de 2,75 % représentant 606 K€. Cette hausse représente directement la réforme des rythmes scolaires en année pleine (+ 200 K€) et les effets de la réforme statutaire des catégories B et C (+ 80 K€), le reste de la hausse est lié au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), à l'augmentation des cotisations retraites et à l'évolution du SMIC qui a des répercussions sur le traitement des agents publics. Les seules créations de postes concernent 3 postes d'éducateurs spécialisés (100 K€) dont les traitements seront compensés par une recette de subvention du Conseil Général.

Le nombre total de postes en équivalent temps plein est de 538.

- Les autres charges de gestion comprenant les chapitres 65 et 011 (charges à caractère général et charge de gestion courante) sont en baisse (- 240 K€ de BP 2014 à BP 2015, soit - 2,1 %). Les principales évolutions sont les suivantes : + 83 K€ au service Enfance-Education liés au financement des NAP dont une partie est payée en prestations de service ; les loyers (+ 105 K€) tenant compte de la location annuelle des locaux du 34-36 Jean Bleuzen à la Société OSICA pour 54 K€ et d'une augmentation importante des charges de copropriété dues pour le Centre Administratif/Théâtre/Bibliothèque.

Les postes à la baisse concernent les fluides (-34 K€) grâce à la politique de maîtrise des consommations ; le contingent incendie (- 30 .K€), la Communication (-20 K€) , la Culture (-50 K€) avec un recadrage de la saison culturelle 2014-2015. L'enveloppe des subventions aux associations diminue de 165 K€ du fait d'une inscription trop importante au BP 2014.

- Les charges de péréquation (cotisation au FSRIF et au FPIC) inscrites au chapitre 014 (atténuation de produit) augmentent fortement (+ 18 %, soit + 152 K€ ) et ne devraient atteindre leur seuil maximum qu'en 2016.

Les mécanismes de péréquation représentent 4 % du produit des impôts directs.

- La charge des frais financiers (essentiellement la part des intérêts de l'annuité de dette) est en hausse comparée au réalisé 2014 ( + 87 K€, soit + 10 %) sachant que l'annuité totale diminue légèrement grâce à la baisse de la partie capital de l'annuité inscrite en dépenses d'investissement et en baisse de 177 K€.

La maîtrise de l'endettement communal est donc confirmée et VANVES garde une situation tout à fait saine sur ce plan grâce à sa politique d'investissement équilibrée en rapport avec ses moyens et qui continue à faire une large place aux subventions extérieures.

B/ Des recettes de fonctionnement en baisse.

Chapitres	Budget 2013	CA 2013	Budget 2014	CA 2014	DOB 2015
70. Produits des services	3 718	4 225	4 084	4 379	4 201
73. Impôts et taxes	24 535	24 957	25 020	25 148	24 962
74. Dotations et subventions	7 617	7 839	7 357	7 480	6 699
75. Autres produits	368	593	430	443	470
013. Atténuations de charges	258	262	208	362	208
<b>Total des recettes de gestion :</b>	<b>36 496</b>	<b>37 876</b>	<b>37 099</b>	<b>37 812</b>	<b>36 540</b>
76. Produits financiers	16	40			
77. Produits exceptionnels			55	738	31
78. Reprise sur provisions				5	
<b>Total des recettes réelles :</b>	<b>36 512</b>	<b>37 916</b>	<b>37 099</b>	<b>38 555</b>	<b>36 571</b>
- Recettes d'ordre					
- Résultat reporté N-1			200	200	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 512</b>	<b>37 916</b>	<b>37 299</b>	<b>38 755</b>	<b>36 571</b>

Les recettes de gestion (recettes réelles de fonctionnement moins les produits exceptionnels) sont en baisse de 1,5 % par rapport au BP 2014 et de 3,4 % par rapport au produit réalisé sur ce même exercice.

Les produits exceptionnels constatés en 2014 pour 738 K€ intègrent diverses opérations de vente d'actifs dont la parcelle de terrain située rue Gabrielle d'Estrées vendue pour 415 K€.

Les principales variations constatées en 2015 concernent les postes suivants :

- Au chapitre 74 les dotations et subventions sont en chute importante de 781 K€ par rapport au produit perçu en 2014. Cette baisse de 10,5 % est due essentiellement à la diminution de la DGF de 753 K€ (soit 4 % du produit des impôts locaux directs).
- Au chapitre 73, le poste impôts et taxes diminue de 186 K€ par rapport au réalisé 2014. L'augmentation du produit des impôts directs (+ 282 K€) du fait de la revalorisation légale des bases et de leur évolution physique étant largement absorbé par la baisse de la dotation de solidarité communautaire de GPSO pour 256 K€, la baisse du produit des droits de mutation (- 85 K€) et celles de diverses allocations fiscales versées par l'Etat.

En conclusion, il apparait que les seules hausses des dépenses de péréquation, la diminution de la DGF et des diverses allocations fiscales décidée par l'Etat, la diminution de la DSC à laquelle GPSO est contraint sont à l'origine d'un solde négatif de 1 200 K€, soit 6,5 % du produit des impôts locaux.



## **2. Les dépenses et recettes d'investissement**

A /Des dépenses d'investissement concentrées sur les priorités.

<b>Chapitres</b>	<b>BP 2014</b>	<b>CA 2014</b>	<b>Restes à réaliser 2014</b>	<b>DOB 2015</b>	<b>TOTAL 2015 avec RAR 2014</b>
- Travaux et acquisition de biens	10 945	8 732	4 183	10 562	14 745
- Dette en capital	2 300	2 297		2 120	2 120
- Cautionnement		7		3	3
- Divers	15	2	7	15	22
<b>Total hors reports :</b>	<b>13 260</b>	<b>11 038</b>	<b>4 190</b>	<b>12 700</b>	<b>16 890</b>
- Dépenses d'ordre	80			80	80
- Résultat N-1 reporté	1 890	1 890			0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 230</b>	<b>12 928</b>	<b>4 190</b>	<b>12 780</b>	<b>16 970</b>

La Commune stabilise son effort d'équipement à un niveau proche de celui de l'année dernière avec 10 562 KE de programme d'acquisition et de travaux pour 10 945 KE en 2014 ( 8 732 réalisés en 2014 soit un taux de 80 % hors report de crédits )

Les principales opérations proposées en 2015 sont les suivantes :

<b>- OPERATIONS PRINCIPALES - BATIMENTS</b>	<b>3 035 .K€.</b>
- Tribunes Stade	1 080 .K€.
- Hôtel de Ville	780 .K€.
- Espace Bleuzen	450 .K€.
- Conformité Théâtre	460 .K€.
- Conformité Piscine	265 .K€.
<b>- GROS ENTRETIEN - DIVERS BÂTIMENTS</b>	<b>2 190 .K€.</b>
- Bâtiments scolaires / Accueils de Loisirs	460 .K€.
- Bâtiments Petite Enfance	240 .K€.
- Bâtiments Sportifs	150 .K€.
- Sécurité Accessibilité	500 .K€.
- Travaux et fournitures diverses	840 .K€.
<b>- ACQUISITIONS FONCIERES - URBANISME</b>	<b>3 490 .K€.</b>
- Bâtiment 1 bis rue A.Briand	1 425 .K€.
- Bâtiment Tombe rue Diderot	2 000 .K€.
- Diverses parcelles	15 .K€.
- Révision PLU	50 .K€.
<b>- ESPACES SPORTIFS</b>	<b>544 .K€.</b>
- Terrain synthétique	464 .K€.
- Matériel et divers gros entretien	80 .K€.
<b>- MATERIEL INFORMATIQUE - TELEPHONIE + LOGICIELS</b>	<b>349 .K€.</b>
<b>- PISCINE</b>	<b>100 .K€.</b>
- Aménagement pateaugeoir	70 .K€.
- Divers	30 .K€.
<b>- AUTRES (MATERIELS, MOBILERS, VEHICULES)</b>	<b>764 .K€.</b>

**Total :**

**10 472 .K€.**

## B / Les recettes d'investissement (en K€).

Chapitres	BP 2014	CA 2014	Restes à réaliser 2014	DOB 2015	TOTAL 2015 avec RAR 2014
- Subventions obtenues	0	206	2 226		2 226
- Récupération TVA + TLE	980	1 087		564	564
- Emprunt	7 980	5 750	1 957		1 957
- Produit de cession	415			1 649	1 649
- Cautionnement		2			0
- Divers	100	123	7	100	107
<b>Total réel :</b>	<b>9 475</b>	<b>7 168</b>	<b>4 190</b>	<b>2 313</b>	<b>6 503</b>
- Virement de la sect°de fonctionnt	1 295				
- Recettes d'ordre (amortissements)	1 233	1 669		1 358	1 358
<b>Total hors reports :</b>	<b>12 003</b>	<b>8 837</b>	<b>4 190</b>	<b>3 671</b>	<b>7 861</b>
- Report sur excédent de fonctionnement	3 254	3 254			0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 257</b>	<b>12 091</b>	<b>4 190</b>	<b>3 671</b>	<b>7 861</b>

Les recettes d'investissement (hors emprunt) augmentent sensiblement grâce à des recettes provenant d'actifs (locaux de l'ex-trésorerie cédés au Conseil Général 92 pour l'aménagement de locaux destinés à des services sociaux) pour un montant de 1 649 K€.

Il est à noter qu'à ce stade des estimations, les recettes n'intègrent pas les subventions d'investissement dans l'attente de leur notification officielle par les partenaires de la Commune.

Après déduction des recettes propres de la Commune (subventions, FCTVA, TCE), produit de cession....) le solde à financer s'élève à 9665 KE.

TOTAL TRAVAUX et EQUIPEMENTS : 10 562 .K€.

.SUBVENTIONS + divers :	-82 .K€.
.RECUPERATION DE TVA :	-464 .K€.
.PRODUIT DE CESSION :	-1 649 .K€.
.DIVERS :	-100 .K€.
.EPARGNE :	1 398 .K€.



**SOLDE A FINANCER :**



**9 665 .K€.**

Toutefois, plusieurs recettes liées à la vente d'actif des terrains Briand-Coche devraient engendrer un produit d'au moins 16 millions d'€uros en fin d'année 2015.

➤ Les effets d'un nouvel emprunt.

Les conséquences d'un nouvel emprunt consenti sur l'exercice 2014 pèseront directement sur les équilibres de l'exercice 2015 avec un éventuel accroissement de l'annuité de dette qui viendrait diminuer l'épargne disponible.

MONTANT EMPRUNTE EN 2015	EVOLUTION NATURELLE DE LA DETTE	ANNUITE SUPPLEMENTAIRE liée au nouvel emprunt *	CONSEQUENCE SUR 2016 ANNUITE SUPPLEMENTAIRE
12.M€.	-36,4 .K€.	1 080 .K€.	1 044 .K€.
10.M€.	-36,4 .K€.	900 .K€.	864 .K€.
8.M€.	-36,4 .K€.	720 .K€.	684 .K€.
7.M€.	-36,4 .K€.	630 .K€.	594 .K€.
6.M€.	-36,4 .K€.	540 .K€.	504 .K€.
5.M€.	-36,4 .K€.	434 .K€.	398 .K€.
4.M€.	-36,4 .K€.	290 .K€.	254 .K€.
3.M€.	-36,4 .K€.	272 .K€.	236 .K€.
2.M€.	-36,4 .K€.	223 .K€.	187 .K€.
1.M€.	-36,4 .K€.	89 .K€.	53 .K€.

\*4% à taux fixe sur 20 ans